

HONORE QUIMPER

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 457.348 euros
Siège social : Route de Rosporden – Zac de Kergonan – 29000 QUIMPER
312.451.347 RCS QUIMPER

CAP-SUD AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : Route de Rosporden – Zac de Kergonan – 29000 QUIMPER
509.597.910 RCS QUIMPER

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à QUIMPER du 24 novembre 2011, la société HONORE QUIMPER, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 457.348 €, dont le siège est Route de Rosporden, Zac de Kergonan, 29000 QUIMPER immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER sous le numéro 312.451.347 et la société CAP-SUD AUTOMOBILES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 €, dont le siège social est Route de Rosporden, Zac de Kergonan, 29000 QUIMPER immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER sous le numéro 509.597.910, ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L.236-22 du Code de commerce.

Aux termes de ce projet, la société HONORE QUIMPER ferait apport à la société CAP-SUD AUTOMOBILES de sa branche complète et autonome d'activité d'achat, vente, réparation de voitures automobiles, pièces et accessoires sous les marques FAIT, ALFA, LANCIA, et de garage qu'elle exploite 337 route de Bénodet - 29000 QUIMPER.

L'actif apporté s'élève à 3 428 320 €, le passif pris en charge par la société CAP-SUD AUTOMOBILES, bénéficiaire, à 2 799 320 €, soit un apport d'une valeur nette de 629 000 €.

En rémunération de cet apport, la société CAP-SUD AUTOMOBILES, bénéficiaire, augmenterait son capital de 629 000 € par la création de 62 900 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € entièrement libérées et attribuées en totalité à la société HONORE QUIMPER, apporteuse.

L'opération prendrait rétroactivement effet au 1^{er} janvier 2011.

La société HONORE QUIMPER, apporteuse, ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la société CAP-SUD AUTOMOBILES, bénéficiaire.

Les créanciers des sociétés HONORE QUIMPER, apporteuse, et CAP-SUD AUTOMOBILES, bénéficiaire, dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par les articles L236-14 et R 236-8 du Code de commerce.

L'apport est soumis aux conditions suspensives de l'approbation du projet d'apport par les assemblées générales des deux sociétés et de l'obtention par la société CAP-SUD AUTOMOBILES d'une garantie bancaire au profit de la société FIAT.

Conformément à l'article L236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif ont été déposés le 28 novembre 2011 au greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER au nom des deux sociétés.

Pour avis